

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4^e jour du mois de **décembre** de l'an **2023**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-12-239

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point 9.3 « Motion de félicitations au P'tit Bonheur de Saint-Camille pour les festivités du 35^e anniversaire » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2023

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Novembre 2023

3.2. Journal de facturation – Novembre 2023

3.3. Calendrier 2024 des séances du conseil municipal

3.4. JEVI – Adhésion 2024

3.5. Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil municipal et les employés municipaux

3.6. Fédération québécoise des municipalités – Adhésion 2024

3.7. Party de Noël de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) – Inscription

3.8. Motion de remerciements aux membres du conseil d'administration de la Coopérative Destination Saint-Camille

4. LÉGISLATION

4.1. Adoption du Règlement 2023-09 modifiant le règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre

4.2. Tremblay Bois Avocats – Services juridiques 2024

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Utilisation de l'écocentre de Val-des-Sources
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de novembre 2023
 - 8.2. Rapport d'activités et priorités 2024 – Agent de développement en communication
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Embauche pour le poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire
 - 9.2. Appui au projet Salon des familles des Sources
 - 9.3. Motion de félicitations au P'tit Bonheur de Saint-Camille pour les festivités du 35^e anniversaire
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance (*Information*)
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2023-12-240

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucun citoyen présent.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2023-12-241

3.1 Adoption des comptes à payer – Novembre 2023

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à payer les comptes saisis du 28 octobre au 24 novembre 2023 au montant de soixante-deux mille quatre-vingt-douze dollars et soixante-quatorze cents (62 092,74 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Novembre 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de novembre 2023.

2023-12-242

3.3 Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil municipal

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2024 suivant :

Séance
15 janvier 2024
5 février 2024
4 mars 2024
2 avril 2024
6 mai 2024
3 juin 2024
8 juillet 2024
12 août 2024
9 septembre 2024
7 octobre 2024
4 novembre 2024
2 décembre 2024

QUE l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit le Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon.

ADOPTÉE

2023-12-243

3.4 JEVI – Adhésion 2024

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention au suicide JEVI offre des services gratuitement pour la communauté estrienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance travaille activement à faire diminuer le taux de suicide en Estrie comme partout ailleurs au Québec;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de cent dollars (100 \$) au Centre de prévention du suicide JEVI pour la campagne 2024.

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération 2024.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil municipal et les employés municipaux

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre de dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux pour l'année 2023 et mentionne qu'aucun don ou avantage n'a été reçu.

2023-12-244

3.6 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2024 par le biais de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

2023-12-245

3.7 Party de Noël de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) – Inscription

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est partenaire de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES);

CONSIDÉRANT QUE la CCES organise un party de Noël pour ses membres qui aura lieu le 14 décembre prochain, au Hall de Shipton, à Danville;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de soixante dollars (60 \$), taxes en sus, par participant pour les membres;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le maire, M. Philippe Pagé, soit autorisé à participer au party de Noël de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources qui aura lieu le 14 décembre prochain, au Hall de Shipton de Danville, au coût de soixante dollars (60 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-12-246

3.8 Motion de remerciements aux membres du conseil d'administration de la Coopérative Destination Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une correspondance mentionnant la fermeture de la Coopérative Destination Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2023 fut une année de transition pour la gestion du Centre Le Camillois et que le conseil d'administration de Destination Saint-Camille a collaboré avec l'administration municipale avec ouverture et générosité;

CONSIDÉRANT QUE Destination Saint-Camille a contribué depuis sa création au rayonnement et au dynamisme de notre communauté

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur mandat auprès de Destination Saint-Camille ainsi que Madame Josianne Arès pour son accompagnement dans cette transition.

QUE le conseil municipal reconnaisse l'implication personnelle de chacun des membres lors de la dernière année.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2023-12-247

4.1 Règlement 2023-09 modifiant le Règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a déjà un règlement régissant de la paix et l'ordre, mais qu'il y a lieu de le modifier afin de mieux répondre aux enjeux du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 novembre 2023 et qu'une copie du présent règlement a été déposée lors de cette même séance;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2023-09 modifiant le règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre tel que modifié et déposé par la direction générale.

ADOPTÉE

2023-12-248

4.2 Tremblay Bois Avocats – Services professionnels juridiques 2024

CONSIDÉRANT QUE l'administration a demandé différentes offres de services pour les services juridiques de la municipalité en 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de Tremblay Bois Avocats pour des services professionnels juridiques pour l'année 2024 est la plus intéressante pour les besoins de la Municipalité;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate la firme Tremblay Bois Avocats pour les services professionnels juridiques 2024 selon la tarification horaire mentionnée dans l'offre de services reçue.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2023-12-249

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le chemin Audy et la rue Proulx de Saint-Camille sont des frais inhérents admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette pour la Municipalité est de vingt mille cinq cent quarante-trois dollars (20 543 \$);

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de vingt mille cinq cent quarante-trois dollars (20 543 \$) relative aux travaux d'amélioration réalisés dans le chemin Audy et la rue Proulx de Saint-Camille et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE quinze mille dollars (15 000 \$) de la dépense soit pris dans le PPA-CE.

QUE la différence soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2023-12-250

7.1 Utilisation de l'écocentre de la Ville de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT l'offre envoyée aux municipalités pour l'utilisation de l'écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a l'environnement au cœur de ses priorités;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte cette offre de service de la Ville de Val-des-Sources au coût de treize dollars (13 \$) par unité d'évaluation résidentielle.

QUE Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de novembre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en novembre 2023.

2023-12-251

8.2 Rapport d'activités 2023 et priorités 2024 – Agent de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport des activités de l'année en cours à la MRC des Sources pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de l'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport pour les priorités d'intervention en 2024 pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des priorités 2024 de l'agent de développement en communication;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil accepte et adopte le rapport d'activités 2023 et les priorités d'intervention 2024 de l'agente de développement en communication de la Municipalité.

QUE le conseil autorise la direction générale à transmettre ce rapport à la MRC des Sources.

QUE le conseil remercie Mme Burelle pour le travail accompli durant l'année en cours ainsi que pour sa précieuse collaboration auprès de nos partenaires.

ADOPTÉE

9 **LOISIRS ET CULTURE**

2023-12-252

9.1 **Embauche au poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire**

Le conseiller M. Pierre Bellerose déclare son intérêt et quitte la séance à 19 h 20.

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire est vacant et que la direction générale a procédé à un affichage de poste;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande l'embauche de Madame Coralie Charland au poste de préposée à l'entretien de la patinoire;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité embauche Mme Coralie Charland au poste de préposée à l'entretien de la patinoire pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

Le conseiller M. Pierre Bellerose réintègre la séance à 19 h 21.

2023-12-253

9.2 **Appui au projet Salon des familles des Sources**

CONSIDÉRANT QUE la Table enfance-jeunesse et la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources souhaitent organiser le « Salon des familles des Sources » afin de rejoindre les parents et nos familles de la région afin de faire connaître les services offerts à la population par les organismes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint l'objectif « Encourager les activités, événements et lieux de rassemblement » de la planification stratégique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut rassembleur et qu'il permettra aux familles du territoire de la MRC des Sources de connaître les services sur le territoire;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie le projet « Salon des familles des Sources » chapeauté par la Table enfance-jeunesse et la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources.

QUE la direction générale soit autorisée à rédiger une lettre d'appui et d'acheminer la lettre d'appui à qui de droit.

ADOPTÉE

2023-12-254

9.3 Motion de félicitations au P'tit Bonheur de Saint-Camille pour les festivités du 35^e anniversaire

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur a tenu des festivités dans le cadre de son 35^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE des festivités ont été organisées conjointement avec des organismes de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les festivités ont été d'un grand succès et très appréciées de la population;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal félicite l'ensemble de l'équipe du P'tit Bonheur, soit les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les employés et l'ensemble du comité responsable du 35^e anniversaire pour l'organisation des festivités.

QUE la Municipalité félicite et remercie le P'tit Bonheur d'avoir organisé ces activités conjointement avec les organismes de Saint-Camille.

QUE le conseil municipal remercie le P'tit Bonheur pour ce que l'organisation apporte à la communauté de Saint-Camille depuis déjà 35 ans.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucun citoyen présent

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale et greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2023-12-255

12.1 Demande à la MRC des Sources concernant le règlement sur la paix et l'ordre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié son règlement sur la paix et l'ordre selon les recommandations du comité de sécurité publique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative a suscité des questionnements aux membres du conseil concernant l'actualisation de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la paix et l'ordre date de 2014 et qu'il serait pertinent de le revoir dans son ensemble afin que celui-ci réponde mieux à la réalité d'aujourd'hui;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité demande à la MRC des Sources de créer un comité sur le territoire pour revoir le règlement de la paix et l'ordre en 2024 et d'évaluer la pertinence si les autres règlements uniformisés devraient être revus également.

ADOPTÉE

2023-12-256

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

